

## Tableau d'analyse permettant la reconnaissance du CIMM<sup>1</sup>

A retourner impérativement à la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré (DPE1D) accompagné de votre demande d'exéat **au plus tard le 30 avril 2021**.

600 points sont attribués pour le vœu formulé **en rang 1** et portant sur le département ou la collectivité d'outre-mer, pour les agents pouvant justifier de la présence dans ce département/collectivité du centre de leurs intérêts et moraux (CIMM) en fonction des critères dégagés ci-dessous.

Afin de faciliter l'analyse des critères d'appréciation permettant la reconnaissance du CIMM et des pièces justificatives à fournir pour chacun de ces critères, ce tableau devra être complété par les agents concernés et renvoyé avec le dossier de mutation.

Il est impératif de fournir pour chaque réponse positive les pièces justificatives correspondantes.

**Nom-prénom du demandeur** : ..... **Date de naissance** : .....

**Département de rattachement administratif** (en toutes lettres) : **MAYOTTE**

Critères d'appréciation	OUI <sup>2</sup>	NON <sup>2</sup>	Exemples de pièces justificatives
Résidence des père et mère ou à défaut des parents les proches sur le territoire considéré			Pièce d'identité, titre de propriété, taxe foncière, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc.
Biens fonciers situés sur le territoire considéré dont l'agent est propriétaire			Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, titre de propriété, taxe foncière etc.
Résidence antérieure de l'agent sur le territoire considéré			Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc.
Lieu de naissance de l'agent ou de ses enfants sur le territoire considéré			Pièce d'identité, extrait d'acte de naissance, etc.
Bénéfice antérieure d'un congé bonifié			Copie de la décision par laquelle a été octroyé le congé bonifié
Comptes bancaires, d'épargne ou postaux dont l'agent est titulaire sur le territoire considéré			Relevé d'identité bancaire etc.
Paiement par l'agent de certains impôts, notamment l'impôt sur le revenu, sur le territoire considéré			Avis d'imposition
Affectations professionnelles antérieures sur le territoire considéré			Attestations d'emploi correspondantes
Inscription de l'agent sur les listes électorales d'une commune du territoire considéré			Carte d'électeur
Etudes effectuées sur le territoire par l'agent et/ou ses enfants			Diplômes, certificats de scolarité, etc.
Demandes de mutation antérieures vers le territoire considéré			Copie des demandes correspondantes.
Durée et nombre de séjours dans le territoire considéré			Toutes pièces justifiant ces séjours.
Autre critère d'appréciation			

<sup>1</sup> Circulaire DGAFP B7 n°2129 du 3 janvier 2007

<sup>2</sup> Cocher la case OUI ou NON